

## LE PROGRAMME D'AIDE ET DE SOLIDARITE AUX SOIGNANTS SE RENFORCE EN 2019

Sur plus de 4000 appels en 2018,  
Seulement 512 appels ont nécessité un entretien avec un psychologue

### Un nouveau numéro



### Pour une réponse plus complète et plus adaptée

#### LE CADRE ET LES HORAIRES

- Du lundi au samedi de 9h à 19h : une assistante sociale expérimentée et formée à la réponse téléphonique et aux problématiques des soignants pour vous écouter et vous orienter rapidement vers les ressources adaptées.
- La nuit et les jours fériés ou si nécessaire dans la journée pour toute demande, l'appel sera transféré automatiquement vers un psychologue clinicien.

#### LES ORIENTATIONS SUR VOTRE DEMANDE

- Vous souhaitez parler à un confrère : votre appel sera transféré vers :
  - Un médecin de la Commission Départementale d'Entraide ordinaire qui vous accompagnera en proximité.
  - Un médecin d'une association régionale d'entraide (ARENE ASRA, ASSPC, ERMB, IMHOTEP et MOTS,) peut aussi vous accompagner.
- Vous souhaitez parler à un psychologue : votre appel sera transféré vers un psychologue clinicien.
- Vous souhaitez rechercher des solutions à un problème social (financier, administratif, juridique ou autre) : votre appel sera transféré vers la Hotline sociale.
- La Commission Nationale d'Entraide traite et coordonne les actions d'entraide, étudie en commission les demandes d'aide financière.